



Résolution

COMITÉ RÉGIONAL
POUR LA MÉDITERRANÉE ORIENTALE

EM/RC64/R.3
Octobre 2017

Soixante-quatrième session
Point 3 b) de l'ordre du jour

Changement climatique et santé : cadre d'action

Le Comité régional,

Ayant examiné le document des discussions techniques sur le changement climatique et la santé : un cadre d'action¹ ;

Rappelant les résolutions WHA61.19 et EM/RC55/R.8 sur le changement climatique et la santé et la résolution EM/RC60/R.5 sur la stratégie régionale pour la santé et l'environnement (2014-2019) ;

Rappelant également les résultats de la Deuxième Conférence mondiale sur la Santé et le Changement climatique qui a défini les principales mesures pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris afin de réduire les risques pour la santé liés au changement climatique, et la Déclaration ministérielle de Marrakech sur la santé, l'environnement et les changements climatiques (2016) ;

Préoccupé par le fait que, dans certains pays de la Région, les systèmes de santé ne soient toujours pas résilients face au changement climatique ;

Reconnaissant le rôle directeur des ministères de la santé dans le domaine de la gouvernance, de la réglementation et de la surveillance de la santé, ainsi que dans le déclenchement des mesures et des interventions nécessaires dans d'autres secteurs apparentés en matière de protection de la santé contre le changement climatique et les risques environnementaux ;

1. **APPROUVE** le cadre d'action sur le changement climatique et la santé dans la Région de la Méditerranée orientale (2017-2021) (en annexe de la présente résolution) ;
2. **DEMANDE** au Directeur général d'inclure l'adoption de la Déclaration ministérielle de Marrakech sur la santé, l'environnement et les changements climatiques à l'ordre du jour de la cent quarante-troisième session du Conseil exécutif ;
3. **APPELLE** les États Membres :
 - 3.1 à désigner un point focal national pour la santé et le changement climatique et à lui donner les moyens de faciliter et de coordonner la mise au point d'une réponse de santé publique au changement climatique ;

¹ EM/RC64/4

- 3.2 à augmenter la résilience de leurs systèmes de santé, notamment par l'intégration de systèmes de surveillance et d'alerte précoce et par la gestion de l'impact du changement climatique sur les résultats sanitaires ;
- 3.3 à apporter leur appui à l'action en faveur de la santé et du climat en obtenant l'engagement de la communauté sanitaire, des secteurs concernés et d'autres acteurs dans les mesures visant à atténuer le changement climatique et s'y adapter ;

4. DEMANDE au Directeur régional :

- 4.1 de fournir un appui technique aux États Membres pour l'élaboration de cadres d'action nationaux sur les systèmes de santé résilients face au changement climatique et de mettre en œuvre une riposte de santé publique nationale et propre à chaque pays face au changement climatique ;
- 4.2. de bâtir des partenariats avec des organismes des Nations Unies et d'autres acteurs intéressés afin de faciliter la mise en œuvre du cadre d'action sur le changement climatique et la santé dans la Région de la Méditerranée orientale (2017-2021) ;
- 4.3 d'organiser une consultation régionale sur la santé et l'environnement axée sur le changement climatique et la pollution de l'air ainsi que sur la mise en œuvre du cadre régional, avec la participation des autorités nationales en charge de la santé et de l'environnement ;
- 4.4 de rendre compte au Comité régional des progrès réalisés dans la mise en œuvre du cadre d'action régional sur le changement climatique et la santé à ses soixante-sixième et soixante-huitième sessions.

Annexe 1. Projet de cadre d'action sur le changement climatique et la santé dans la Région de la Méditerranée orientale.

Réponse stratégique visée	Action des pays	Soutien de l'OMS
Gouvernance, politique et engagement en faveur de la protection de la santé face au changement climatique		
<p>Gouvernance</p> <p>Un point focal pour la santé et le changement climatique est chargé de faciliter et de coordonner la mise au point d'une réponse de santé publique au changement climatique</p>	<p>Établir un mécanisme juridique spécifique de responsabilisation et d'obligation de rendre compte au sein du ministère de la santé afin de protéger la santé face au changement climatique à l'intérieur et à l'extérieur du secteur de la santé</p> <p>Désigner un point focal national pour la santé et le changement climatique investi d'une mission clairement définie et disposant d'une allocation budgétaire pour coordonner la réponse du secteur de la santé face au changement climatique</p> <p>Instituer des modalités de coordination pour permettre au point focal pour la santé et le climat de diriger l'élaboration et la mise en œuvre de la réponse de santé publique au changement climatique</p>	<p>Assurer une formation et le renforcement des capacités institutionnelles pour certaines entités du point focal</p> <p>Partager les modalités, les expériences et les enseignements tirés par les autres États Membres avec certaines entités du point focal pour la santé et le climat</p>
<p>Politique</p> <p>Une politique et un plan d'action nationaux sur la santé et le changement climatique sont élaborés et intégrés dans la stratégie et la politique nationales de santé publique</p>	<p>Élaborer une politique, une stratégie et un plan d'action nationaux sur la santé et le changement climatique</p> <p>Intégrer la politique et le plan d'action sur santé et le changement climatique dans la stratégie et la politique nationales de santé publique</p>	<p>Partager les lignes directrices, les stratégies, les expériences et les enseignements tirés par les autres États Membres dans l'élaboration d'une politique et d'un plan d'action nationaux sur la santé et le changement climatique</p>
<p>Collaboration</p> <p>La politique et le plan d'action nationaux sur la santé et le changement climatique sont bien intégrés à la politique et aux plans d'action nationaux sur le changement climatique en vue de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation de ses effets</p> <p>Le point focal national désigné pour la santé et le climat est un membre de la délégation nationale à la Conférences des Parties à la CCNUCC.</p> <p>Des évaluations des effets sur la santé des mesures d'adaptation et d'atténuation face au changement climatique sont réalisées au sein de trois secteurs déterminants pour la santé</p>	<p>Intégrer la politique et le plan d'action nationaux sur la santé et le changement climatique à la politique et aux plans d'action nationaux sur le changement climatique relatifs à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets</p> <p>Représenter de manière appropriée le ministère de la santé dans les principaux processus relatifs au changement climatique à tous les niveaux (par ex. réunions de la CCNUCC, négociations de la Conférence des Parties et communications nationales)</p> <p>Conclure des accords entre le ministère de la santé et d'autres ministères (des secteurs déterminants pour la santé), définir des rôles et responsabilités spécifiques dans l'évaluation des effets et des bénéfices sur la santé des politiques d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets</p>	<p>Partager les lignes directrices, les stratégies, les expériences et les enseignements tirés par les autres États Membres sur l'élaboration d'un mécanisme national de collaboration intersectoriel en matière de santé et de changement climatique</p>

Résilience des systèmes de santé face au climat – surveillance rigoureuse, alerte précoce et réponse.

Surveillance et systèmes d'information sanitaire :	Entreprenre une évaluation de la vulnérabilité sanitaire au changement climatique et évaluer la réponse et les options d'adaptation existantes au sein du secteur de la santé (évaluations de la vulnérabilité et de l'adaptation)	Assurer une formation et le renforcement des capacités institutionnelles en matière de risques liés au climat, de suivi et de surveillance, d'alerte précoce et d'évaluations de la vulnérabilité et de l'adaptation
L'évaluation de la vulnérabilité sanitaire face au changement climatique est achevée et mise à jour tous les deux ans sur la base de nouvelles données probantes	Intensifier la surveillance des maladies, établir un lien avec la surveillance environnementale et mettre au point des systèmes d'alerte précoce pour les événements climatiques	Partager les modalités pertinentes relatives aux systèmes d'information sanitaire d'autres États Membres
Le système d'information sanitaire englobe les données sur la santé et la vulnérabilité face au changement climatique ainsi que celles relatives à la réponse apportée	Étendre la couverture des programmes de surveillance sanitaire et de lutte contre les maladies sensibles aux conditions climatiques en termes de territoires, de population et de saisons	
Un système d'alerte précoce en matière de risques pour la santé liés au climat a été mis en place		
Réponse et programmes de santé :	Mettre à jour les plans stratégiques des programmes de santé nationaux sur les maladies sensibles aux conditions climatiques, en tenant compte des résultats de l'évaluation de la vulnérabilité sanitaire	Partager les matériels de sensibilisation, les normes et critères, et les interventions concernant les questions de santé et de climat
Les plans stratégiques et les procédures opérationnelles des programmes de santé nationaux sont révisés de manière à répondre aux risques liés au climat	Réviser les procédures opérationnelles standardisées du système de santé publique afin de répondre aux risques liés au climat en effectuant des interventions dans le cadre des programmes de santé	
Réponse et personnels de santé :	Développer les capacités des ressources humaines via un programme d'enseignement et la formation professionnelle des personnels de santé, afin qu'un nombre suffisant d'agents de santé soit équipés pour faire face aux risques que le changement climatique fait peser sur la santé	Fournir une orientation sur la création et la dispensation d'un programme d'enseignement et d'une formation professionnelle pour les personnels de santé sur le changement climatique et la santé
70 % du personnel du ministère de la santé affecté aux programmes de santé dépendants du climat ont été formés sur les effets du changement climatique sur la santé et sur la réponse apportée à ce changement	Renforcer la capacité organisationnelle de préparation par des plans d'urgence pour le déploiement et la réponse (aux niveaux national, provincial et local) en cas de chocs et crises climatiques aiguës, tels que les événements météorologiques extrêmes (inondations, sécheresse, vagues de chaleur, etc.) et les flambées épidémiques qui en résultent	Partager des données d'expérience, échanger sur les normes et critères, et la planification concernant la santé et les réponses au changement climatique Fournir des modules de formation et renforcer les capacités de préparation et de réponse au changement climatique du système de santé
Des plans d'urgence ont été mis au point afin de répondre aux événements climatiques extrêmes		
Réponse et infrastructures et technologies sanitaires :	Évaluer systématiquement la vulnérabilité des établissements et infrastructures de santé au vu des prévisions relatives aux risques climatiques	Partager les spécifications, normes et critères pour des établissements de soins de santé résilients face au changement climatique
L'évaluation nationale de la résilience des infrastructures sanitaires face au changement climatique est lancée	Réviser les spécifications de manière à inclure les projections concernant le risque lié au climat dans le choix de l'emplacement et la construction, le fonctionnement et l'utilisation, l'approvisionnement en énergie et en eau, et les services d'assainissement des établissements de soins de santé	Fournir des orientations sur la promotion de l'écologie dans le secteur de la santé.
Les normes et codes de la construction nationaux applicables aux infrastructures et technologies sanitaires sont révisés afin de tenir compte de la vulnérabilité face au changement climatique	Adapter l'infrastructure des établissements de santé afin d'accroître l'efficacité opérationnelle, de réduire l'empreinte environnementale et de maintenir les services de santé de manière à résister aux événements météorologiques extrêmes et à les surmonter (par ex. en utilisant les énergies renouvelables, en recyclant l'eau, etc.)	Faciliter la mise en réseau avec les initiatives mondiales (par ex. <i>Health Care Without Harm</i>)
50 % des établissements de soins de santé sont dotés d'infrastructures et de services auxiliaires résistants aux événements climatiques		

Améliorer la gestion des interventions dans le domaine de la salubrité de l'environnement

Rôles de réglementation et de surveillance du ministère de la santé dans la gestion de la salubrité de l'environnement :

Une base de données factuelles sur la santé est constituée en appui à l'élaboration de réglementations nationales sur la gestion des services liés à la salubrité de l'environnement (par ex. approvisionnement en eau, assainissement, sécurité sanitaire des aliments, etc.)

La protection et la promotion de la santé publique sont bien rationalisées dans le cadre de réglementations et de politiques nationales relatives aux services de salubrité de l'environnement et aux déterminants environnementaux de la santé

Le rôle de surveillance du ministère de la santé est renforcé dans la gestion intégrée des services liés à la salubrité de l'environnement et aux déterminants environnementaux de la santé

Collecter et analyser des informations sur les risques environnementaux et les résultats sanitaires

Relier et intégrer les programmes de suivi et d'évaluation des risques environnementaux aux systèmes de surveillance sanitaire

Des réglementations et des politiques nationales relatives aux principaux services liés à la salubrité de l'environnement et aux déterminants environnementaux de la santé (par ex. eau potable, qualité de l'air, système alimentaire, logement, transports, énergie, gestion des déchets, établissements de santé) sont promulguées afin d'assurer la protection et la promotion de la santé tout en prenant en compte le changement climatique

Maintenir une surveillance indépendante par le ministère de la santé afin d'évaluer l'efficacité, la conformité et les effets sur la santé des services liés à la salubrité de l'environnement gérés par d'autres secteurs (tels que l'eau potable, l'assainissement, la sécurité sanitaire des aliments, la gestion des produits chimiques, etc.)

Partager les expériences, normes et critères internationaux/régionaux sur l'intégration des programmes de suivi et d'évaluation climatiques, météorologiques et environnementaux aux systèmes de surveillance sanitaire

Mobilisation d'un soutien pour la réponse de santé publique au changement climatique

Mobilisation

Des ressources financières et humaines ont été obtenues afin de protéger la santé face au changement climatique

Le secteur de la santé dispose de ressources financières et humaines pour réaliser des analyses des effets sur la santé et des bénéfices communs des différentes possibilités d'action climatique dans les secteurs déterminants pour la santé

Des mécanismes de financement international (par ex. le Fonds vert pour le climat) sont utilisés pour mettre en œuvre des mesures d'adaptation reposant sur la santé et des projets d'atténuation

Mobiliser des ressources financières et humaines afin de soutenir la réponse de santé au changement climatique dans les fonctions essentielles de la santé publique

Mobiliser des ressources financières afin de soutenir le secteur de la santé dans l'évaluation des bénéfices communs de l'action dans le domaine du changement climatique dans d'autres secteurs déterminants pour la santé et d'identifier les actions climatiques qui génèrent les plus grands bénéfices pour la santé

Faciliter l'accès à des possibilités et mécanismes de financement international (par ex. le Fonds vert pour le climat) en vue de les affecter aux mesures d'adaptation reposant sur la santé et aux projets d'atténuation, y compris des contributions définies au niveau national

Partager la mise en réseau et les expériences internationales/régionales sur la mobilisation des ressources afin de protéger la santé face au changement climatique dans le secteur de la santé et d'autres secteurs

Fournir des services de consultation aux décideurs et des programmes de formation et de renforcement des capacités aux personnels professionnels concernés

Partager les mises en réseau et propositions internationales/régionales pour mobiliser des fonds grâce aux mécanismes monétaires internationaux